



VAL D'OISE
Numérique
Syndicat mixte ouvert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Comité syndical du 2 juillet 2015

DELIBERATION N° 15-020

Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)



Le deux juillet deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
2 6 JUIN 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguee du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguee du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
- 7 JUL. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguee de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
- 7 JUL. 2015	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
- 7 JUL. 2015	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguee du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

Le Comité syndical,

Vu l'article 22-1-5 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 15-020,

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Armand DEDIEU |
| - M. Gérard SEIMBILLE | - M. Jean-Pierre DORE |
| - M. Pierre BEMELS | |

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Mme Djida TECHTACH | - M. Marcel BOYER |
| - Mme Corinne VASSEUR | - M. Jacques RENAUD |
| - M. Arnaud BAZIN | |

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 17 représentant 111 voix.
- Votants : 16 délégués représentant 108 voix.
- Suffrages exprimés : 108 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 108 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Service Public, en charge d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres, est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant dûment mandaté ;

APPROUVE

- la désignation de cinq membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI	- M. Armand DEDIEU
- M. Gérard SEIMBILLE	- M. Jean-Pierre DORE
- M. Pierre BEMELS	

- la désignation de cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- Mme Djida TECHTACH	- M. Marcel BOYER
- Mme Corinne VASSEUR	- M. Jacques RENAUD
- M. Arnaud BAZIN	

PRECISE que le comptable du syndicat mixte, un représentant du Ministre chargé de la concurrence et le Directeur général du syndicat mixte siègent également à la commission avec voix consultative ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique


Monsieur Pierre-Edouard EON